

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 2

Artikel: L'ancien évêché de Bâle
Autor: Cart, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12485>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BALE

(Suite.)

IV

Le jour même où la cour de l'évêque et les Autrichiens quittaient Porrentruy, soit le 29 avril 1792, le général de Ferrière, lieutenant du général Custine, commandant l'armée du Rhin, pénétrait dans l'Ajoie. Les troupes françaises, au nombre de quelques mille hommes, n'entrèrent pourtant pas à Porrentruy, mais logèrent au bas du Repay. Le lendemain, dans l'après-midi, elles arrivèrent à Delémont. M. de Custine s'était mis à leur tête. Le mardi, il alla occuper les gorges ou défilés de Soihyères et de Laufon, laissant à Delémont quelques cents hommes commandés par M. de Ferrière. Les Français avaient dressé deux petits camps, l'un de vingt-quatre tentes sur les Rengiers, l'autre de douze sur Repay, à peu de distance l'un de l'autre.

L'année 1792 devait être particulièrement critique pour l'Evêché, et le journal que nous avons entre les mains entre dans des détails nombreux et intéressants sur cette période mouvementée. Si, dans le courant du printemps, les Français avaient déjà pénétré dans le pays, ils allaient en préparer l'annexion à la France par des mesures militaires et administratives. Comme nous le verrons, ils avaient de fervents alliés dans la place.

Le 17 août : « M. le grand-bailli de Kempf fut averti que

le fameux partisan français de Mars, l'ex-syndic Rengger et une troupe de démagogues français arrivaient à Saignelégier, au nombre d'environ une centaine. » Des désordres suivirent l'arrivée de cette troupe de corps-francs ; il y eut même des prisonniers, mais ce n'était guère là que l'avant-garde irrégulière d'un corps d'armée et, quelques jours plus tard, les habitants de la Prévôté apprenaient l'alarmante nouvelle que les Français menaçaient la Joux et que le général de Ferrière avait l'ordre d'occuper Pierre-Pertuis et de s'emparer de la Prévôté. Des officiers français se présentaient au Fuet et y arrêtaient des logements pour soixante hommes. On devait s'attendre à ce qu'on en vînt bientôt aux mains, car le danger auquel la Prévôté était exposée menaçait aussi bien d'autres contrées unies à la Suisse par des liens de combourgeoisie. A la nouvelle de la marche en avant des Français, un piquet de garde fut placé à Pierre-Pertuis et, le dimanche 26, il fut renforcé par les Biennois avec ordre de défendre ce poste jusqu'à la dernière extrémité. La nuit du 26 au 27 fut inquiétante pour Tavannes.

On disait que des troupes bernoises viendraient renforcer le piquet de Pierre-Pertuis. Le 27, la nouvelle vient que le régiment de Watteville, bernois, jadis Ernst, si maltraité nouvellement en France, venait d'arriver à Pierre-Pertuis. La troupe était en effet arrivée. M. de Büren, commandant, descendait de cheval ; les canons arrivèrent.

Dans le but d'assurer la défense du passage de Pierre-Pertuis, les Biennois avaient déjà fait des abattis d'arbres ; les Bernois rasèrent tous les bois qui masquaient Pierre-Pertuis du côté de Tavannes.

Cette attitude des Suisses ne laissa pas que d'impressionner les Français. Le 26, au soir, quatre commissaires envoyés par l'Assemblée nationale à l'armée du Haut-Rhin, arrivaient à Delémont. M. de Ferrière les informa de la situation à Pierre-Pertuis et des obstacles qu'il y aurait à vaincre avant de s'en emparer.

Cela radoucît un peu l'impétuosité de MM. les commissaires qui, aussitôt, rappelèrent à Delémont notre bandelier et le député du prince et invitèrent MM. de Bienne à y envoyer aussi pour s'accommoder amicalement. Le 18, MM. de Bienne apportèrent la nouvelle que les commissaires français avaient renoncé à la conquête de la Prévôté et de Pierre-Pertuis et l'acte qu'ils en avaient signé. Ni plus, ni moins, les Bernois continuèrent à construire les baraques qu'ils avaient commencées et à établir la terrasse pour y placer les canons.

En outre, « ayant été ravisés (*sic*) par M. de Ferrière », les Français ne vinrent pas occuper les logements retenus au Fuet. De son côté, le corps des Bernois ayant reçu, le 1^{er} septembre, l'ordre de se retirer de Pierre-Pertuis, il ne resta dans ce poste que l'ancien piquet biennois. Le régiment bernois n'avait été représenté que par 400 hommes, sans le colonel, le quartier-général étant à Sonceboz.

Quelques jours auparavant, les Français avaient dévasté le prieuré de Grangour, abattu les armoiries sur le portail de l'abbaye de Bellelai, tué le pauvre curé de Florimont, un émigré qui s'y trouvait, brisé les fenêtres de la maison, enfoncé les portes, percé les tonneaux de la cave, vidé ou cassé les bouteilles de vin, enlevé les comestibles, rompu la jambe à un pauvre ouvrier et emmené à Porrentruy les domestiques du prieuré garottés.

* * *

La présence des troupes françaises dans l'Evêché ne pouvait que favoriser les desseins des patriotes de ce pays, tout en faisant courir les plus grands dangers à la liberté et à l'indépendance de leur patrie. En novembre de cette année 1792, on dressa des arbres de la liberté à Porrentruy et à Delémont, et cela à l'instigation des troupes françaises qui se trouvaient dans ces deux villes. La révolution était un fait accompli, et par cet « acte éclatant ces deux villes renonçaient au prince et se soumettaient à la Constitution française ». Les liens qui rattachaient les habitants de

l'évêché à leur souverain et à l'empire germanique étaient rompus.

On supposait à Bellelai que Porrentruy et Delémont convoqueraient une assemblée des Etats de la principauté, et qu'appuyés de l'influence de la France nouvellement érigée en république, elles engageraient les dits Etats à renoncer également au prince, à former un 84^e département de la République de France, ou une petite république sous la protection de celle-là. On supposait que cette assemblée serait présidée par le fameux Rengger et que la grande affaire une fois passée, une des premières opérations de la nouvelle Constitution serait d'abolir les chapitres et les couvents de la principauté et conséquemment le couvent de Bellelai à l'instar de ce qui s'est fait en France.

L'auteur du journal auquel nous empruntons cette citation, ne peut s'empêcher de dire : « Qui l'eût jamais cru il y a quelques années ! » Et il ajoute :

Sur ce que je témoignais qu'il était étonnant que le canton d'Uri se fût joint à celui de Berne pour faire eux deux seuls des réclamations à la nation française contre la continuation du séjour des troupes françaises dans la principauté de Bâle, et contre le projet qu'on leur attribuait de vouloir entrer dans la Prévôté de Moutier-Grand-Val, M. Guldemann (commandant du piquet de Soleure à Pierre-Pertuis) me confirma qu'en effet le seul canton d'Uri s'était joint pour cet objet à Berne, mais qu'il était au fond l'organe de tous les cantons démocratiques, aussi et plus animés qu'aucun autre contre les Français, depuis surtout la journée du 10 août. Au reste, Berne et Uri étaient en ce moment les représentants à Bâle de tout le Corps helvétique.

Le poste de Pierre-Pertuis n'avait pas cessé d'être occupé, depuis le mois d'août, par des Biennois, des Soleurois et des gens de l'Erguël. Il y avait en outre, depuis le commencement d'octobre, des troupes bernoises, au nombre de 2 à 300 hommes cantonnés à la Reuchenette, à Péry et à la Hutte, avec quatre canons. Mais, chose singulière, les autorités de la ville de Bienne s'étaient fortement opposées à la marche des Bernois à Pierre-Pertuis et ce n'était qu'à neuf heures du soir que les Conseils s'étaient rendus aux instances du

commandant bernois, M. de Büren, qui était à Bienne, et aux menaces qu'il leur fit de forcer le passage. La position étrange prise par Bienne l'avait mise en mauvaise posture auprès de ses combourgeois.

C'était ces difficultés absurdes que les Biennois avaient d'abord apportées au premier passage des troupes de Berne pour Pierre-Pertuis afin de défendre ce passage, comme de raison, au nom du Corps helvétique, contre l'attaque annoncée par M. de Ferrière, qui avaient surtout aigri les Bernois et tous les Suisses contre les Biennois dont les députés à la Diète avaient reçu des réprimandes de la part du Corps helvétique. Sans l'avertissement du bandelier Grosjean au bailli de Nidau qui, tout de suite, avisa LL. EE. de Berne, lesquelles, sur-le-champ, ordonnèrent à M. de Büren et à leurs troupes de marcher, MM. de Bienne, sourds à l'avertissement que le major Niejean (ancien commandant de Pierre-Pertuis) leur avait apporté en grande hâte, auraient laissé Pierre-Pertuis et leur piquet à la merci des Français dont la Prévôté serait devenue la proie.

C'est encore dans le but de mettre la Prévôté à l'abri d'une invasion que, dans le courant de novembre, les Bernois négocièrent avec le commandant français à Delémont, dont les troupes ne devaient pas mettre le pied dans la Prévôté.

Bien que le résultat de ces négociations fût conforme aux désirs des Bernois, leurs troupes ne quittèrent cependant pas la Reuchenette avant que la sécurité de la Prévôté n'eût été absolument garantie. Ce ne devait être là qu'un arrêt momentané dans la marche envahissante de la République française.

V

Au commencement de décembre 1792, le prince-évêque, dépouillé de ses revenus et de ses biens dans les pays dits : *Etats de la principauté de Bâle* qui étaient tous en insurrection, quitta Bienne où il s'était réfugié le 30 avril précédent et se retira à Constance. « Le pauvre prince ne quitta Bienne

que sur le *Consilium abeundi* que lui avait donné Berne qui paraissait avoir beaucoup diminué sa bonne volonté envers lui ». La paroisse de St-Imier et celle de Courtelary s'étaient soulevées et se disposaient à convoquer une assemblée générale du pays d'Erguël pour se constituer en république. Une proclamation du général Biron, commandant en chef de l'armée du Rhin, et de Mars, son lieutenant dans la principauté de Bâle, fut publiée dans toutes les communes qui faisaient partie de l'Evêché comme fief d'empire. Elle invitait ces communes à envoyer des députés à Porrentruy. Les Etats, dirigés par Gobel et par Rengger, jadis conseiller du prince, proclamèrent la *république rauracienne*, fédérée avec celle de France. C'était le 17 décembre. La Prévôté de Moutier-Grand-Val avait été invitée à se faire représenter, mais elle ne le fit pas. M. de Mars fit proscrire le prince Joseph de Roggenbach, et mettre tous ses officiers, supérieurs et subalternes, avec les grands-chanoines aux arrêts, ainsi que le grand-bailli de Rinck et le lieutenant baillival Bajol.

Peu sympathique au nouvel état des choses, la Prévôté envoya, le 7 janvier 1793, des députés à Berne, de la part d'une assemblée du pays tenue la veille à Moutier. Le vœu de la Prévôté abandonnée du prince, était de se constituer en Etat libre et de rester unie à Berne par la bourgeoisie.

D'après le conseil de LL. EE. de Berne, les Prévôtois prirent le parti de se faire une *Constitution provisoire*. On nomma un comité pour y travailler ; quatre députés par grandes mairies et un secrétaire pour chacune d'icelles ; en tout seize membres. Ils furent assemblés à Moutier sur la fin de janvier et au commencement de février. L'ouvrage fini, il fallait le faire circuler dans les communautés de la Prévôté pour en recueillir les sentiments et les corrections, puis l'envoyer à Berne pour y mettre la dernière main.

Le 18 février eut lieu à Reconvillier une assemblée de communes ; on y donna lecture de la Constitution provisoire

qui souleva bien des critiques. Le dimanche 24 à Chindon, assemblée de la paroisse de Tavannes, où l'on entendit « bien des criailleries ». Le 26, nouvelle assemblée qui décide de convoquer le pays, de revoir et de fondre tout le projet de Constitution avant de l'envoyer à Berne.

Le dimanche 3 mars, à l'heure du sermon, arrivait à Tavannes un officier français, le lieutenant Brandès, de Weissembourg en Alsace, un protestant. Il venait du côté de Bellelai et était envoyé par son général en chef à Porrentruy, le commandant en chef des troupes de la République en Rauracie. Il apportait une proclamation adressée à toutes les communautés de l'ex-principauté de Bâle par les trois commissaires de la Convention nationale à Porrentruy, pour les inviter à se rencontrer le 7 à Porrentruy, et à y tenir une assemblée nationale de la Rauracie. Le lieutenant Brandès, après avoir assisté au culte, voulut parler, mais il fut décidé que la paroisse délibérerait d'abord. « Le maire de Tavannes arriva et dit à M. Brandès que les communautés de la paroisse estimaient que Messieurs les Français s'étaient trompés en envoyant dans ce pays des proclamations qui concernaient uniquement la république nouvelle de la Rauracie avec laquelle la Prévôté, constamment attachée à la Suisse, ne voulait rien avoir à faire. » Les autres officiers français envoyés dans tous les autres lieux de la Prévôté, y furent également mal accueillis.

* * *

La république de Rauracie ne pouvait avoir qu'une existence éphémère. Les deux partis qui luttèrent l'un contre l'autre finirent par tomber d'accord pour demander la protection de la République française. Le 7 mars, à Porrentruy, fut votée, par une assemblée de députés des communes, la réunion avec la France. En date du 23 mai, la Convention

réunit cette république à la France sous le nom de *Département du Mont-Terrible*. La Rauracie n'avait été que le simulacre d'un Etat libre. Le puissant voisin s'empara ainsi d'un Etat que les Suisses pouvaient compter au nombre de leurs alliés, malgré la substitution faite en 1739 par l'évêque, du protectorat de Louis XV à celui des cantons.

A la veille du jour où ces événements allaient s'accomplir, soit au commencement de mai, les quatre villages formant la courtine de Bellelai (Les Geneveys, La Joux, Rebevillier et Fornet-dessus) qui s'étaient d'abord joints aux Etats de la principauté formés en république rauracienne, voyant que cette nouvelle république « allait s'amalgamer à celle de France sous le nom de Département du Mont-Terrible », prirent le parti de s'en détacher et réussirent, par l'intervention de l'abbaye de Bellelai, à être compris, par M. Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, dans la neutralité helvétique.

La position prise par ces villages ne devait pas les mettre à l'abri de toute agression de la part des Français. En effet, le 19 mai, un peu après minuit, ceux-ci fondirent à l'improviste sur ces villages et vinrent avec du canon jusque sur Beroai, près Bellelai.

Aussitôt que l'alarme fut répandue au couvent, M. Studer envoya son fils, jeune officier plein de valeur et de prudence, au commandant français pour lui demander raison de cette invasion subite, d'autant plus que M. Barthélemy avait reconnu naguère la neutralité helvétique de la Courtine de Bellelai. Le commandant répondit fièrement que le citoyen Barthélemy avait outrepassé ses pouvoirs, que le Département du Mont-Terrible, auquel la dite Courtine s'était réunie lorsqu'il était la république rauracienne, entendait que cette dite Courtine dût suivre le sort du département devenu membre de la République française. Quant à l'abbaye même, le commandant déclara qu'il n'avait pas ordre d'y toucher, mais qu'il allait obliger, de gré ou de force, les habitants de la Courtine à se rendre au Mont-Terrible. Et sur ce qu'on lui observa que ses troupes se trouvant à Beroai étaient déjà sur la propriété de Bellelai, tout de suite il les fit retirer et renvoyer les canons.

Pendant que tous les pays catholiques de l'Evêché se trouvaient ainsi réunis à la France, les pays protestants de cet Evêché restaient encore, avec Bellelai, compris dans la neutralité helvétique que la France disait vouloir respecter.

(*A suivre*).

J. CART.

Notice sur la
SEIGNEURIE ET LES SEIGNEURS DU VANEL
AU PAYS - D'ENHAUT

Dans une publication « historique et descriptive » publiée en 1883 par le Club du Rubly¹, nous lisons le passage suivant sur la ruine de l'ancien château du Vanel :

« Si on sort du village de Rougemont pour continuer sa route, après avoir traversé les Allamands, on arrive à un nouveau ruisseau de Flendruz, plus connu sous le nom de Griesbach ou ruisseau des Fenils, formant, pendant presque tout son cours, la frontière entre Berne et Vaud. Le Vanel, situé de l'autre côté du torrent, est cependant encore vaudois. Il est à nous, ce pan de mur, dernier reste du donjon du Vanel, élevé d'abord pour la protection des colons, mais qui devint dans la suite un nid de brigands titrés qui plus est ; il est là pour attester la force du peuple lassé de subir le joug de ceux qui veulent s'imposer à lui par la force brutale et user de leur puissance pour l'opprimer. Il y a quatre cents ans et plus que ce castel a été détruit ; une vieille muraille, que la main du temps attaque sans cesse, indique seule aujourd'hui, avec quelques autres débris, la place où il s'élevait fièrement, » etc., etc.

Plus loin, nous extrayons le passage suivant : « L'étroit défilé est bien gardé, qui s'y aventure y trouverait la mort. »

¹ Château d'Oex, Imprimerie Guillat, page 140.